



PRÉFET DU DOUBS

## **Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières les plus polluantes**

Conclue en application du décret 2004- 1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État

Entre les préfets des départements des Ardennes, de l'Aube, de Côte d'Or, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, de la Seine-et-Marne, des Vosges, de l'Yonne, du Territoire de Belfort et du Val de Marne, désigné sous le terme "délégants", d'une part,

et

le préfet du département du Doubs, désigné sous le terme de "déléataire", d'autre part,

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la délégation**

En application de l'article 313-0 BR quater de l'annexe III du CGI, les titres de perception du malus applicable aux voitures particulières les plus polluantes, prévue à l'article 1011 ter du code général des impôts, sont émis par le préfet du département du domicile du redevable, au plus tard le 31 octobre de l'année d'imposition.

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 et en qualité d'ordonnateur secondaire, les délégants confient au déléataire, en leur nom et pour leur compte, l'instruction des demandes d'exonération et l'ordonnancement des titres d'annulation à émettre sur les titres de perception précités, dans les conditions ci-après précisées.

### **Article 2 : Prestations accomplies par le déléataire**

1. Le déléataire assure pour le compte de chaque délégant les actes suivants :

- il instruit les recours sur titre de perception qui lui parviennent du comptable chargé du recouvrement par voie dématérialisée ;
- le cas échéant, il valide et transmet les ordres d'annulation de ces titres aux centres de services partagés compétents pour chaque délégant, selon les modalités de transmission définies par le CERT concerné ;
- en cas de demande incomplète, il sollicite des pièces complémentaires par voie dématérialisée ;
- lorsque la demande ne répond pas aux conditions d'exonération prévues par l'article 1011 ter du code général des impôts, il prend la décision de refus qui est communiquée par voie dématérialisée au comptable chargé du recouvrement pour notification au demandeur ;
- il saisit les préfets des départements des Ardennes, de l'Aube, de Côte d'Or, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, de la Seine-et-Marne, des Vosges, de l'Yonne, du Territoire de Belfort et du Val de Marne, des demandes,

qui nécessitent des mesures d'instruction particulières ou la conduite d'une procédure contradictoire, notamment en cas de suspicion de fraude ;

- il statue sur cette demande, au regard des éléments communiqués par le préfet du département concerné ;
- il statue sur les recours gracieux exercés contre une décision de refus prise pour le compte de chaque délégant.

2. Les délégants restent attributaires :

- des mesures d'instruction particulières ou la conduite d'une procédure contradictoire, notamment en cas de suspicion de fraude ;
- de la représentation de l'État en défense en cas de recours exercé contre une décision de refus sur la base des éléments fournis par le délégataire ;
- de la gestion des archives résultant des demandes antérieures au déploiement des CERT.

### **Article 3 : Désignation des agents habilités à prendre les actes juridiques dans le cadre de la délégation de gestion**

Outre le préfet du département du Doubs, sont habilités, au titre de leurs fonctions, à prendre les actes juridiques prévus au 1. de l'article 2, les agents relevant de la préfecture du département du Doubs :

- le secrétaire général de la préfecture du Doubs,
- le directeur du centre d'expertise et de ressource titres,
- l'adjoint, chef du bureau de l'instruction du CERT,
- les agents dûment habilités pour instruire et valider les demandes d'exonération.

### **Article 4 : Obligations du délégataire**

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations et à rendre compte régulièrement aux délégants de son activité.

Il s'engage à fournir aux délégants les informations demandées et à l'avertir sans délai en cas de difficultés.

### **Article 5 : Obligations des délégants**

Les délégants s'engagent à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

### **Article 6 : Modification du document**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, soumis à visa de

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières les plus polluantes

l'administration centrale, dont un exemplaire sera transmis aux destinataires du présent document.

### **Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document**

Cette convention prend effet dès sa signature par les parties concernées. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures des départements des Ardennes, de l'Aube, de Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, de la Seine-et-Marne, des Vosges, de l'Yonne, du Territoire de Belfort et du Val de Marne.

Elle est établie pour l'année 2018 et reconduite tacitement, d'année en année.

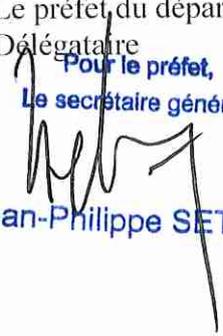
Une copie de la présente convention de délégation de gestion sera transmise au comptable assignataire du délégataire.

Fait le **17 JAN. 2018**

Le préfet, du département du Doubs  
Délégué

**Pour le préfet,**

**Le secrétaire général,**

  
**Jean-Philippe SETBON**

  
Le préfet du département des  
Ardennes,  
Délégué,

Pascal JOLY.

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

Le préfet du département de l'Aube,  
Délégué

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and curves, positioned below the text 'Délégué'.

Thierry MOSIMANN

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

La préfète de la Région  
Bourgogne – Franche-Comté  
Préfète du département de la Côte d'Or  
Délégente,  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire-Général



Serge BIDEAU

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

Le préfet du département du Jura,  
Délégrant  
Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général

  
Stéphane CHIPPONI

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

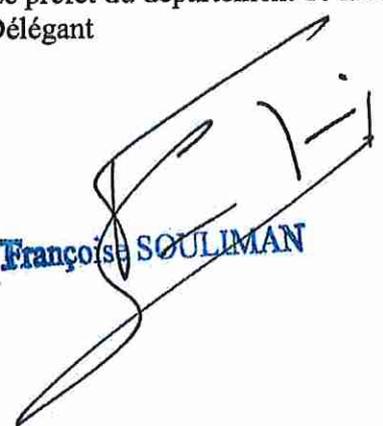
Le préfet du département de la Marne,  
Délégué

A handwritten signature consisting of several overlapping, slanted lines, likely representing the name Denis CONUS.

Denis CONUS

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

Le préfet du département de la Haute-Marne,  
Délégrant



Françoise SOULIMAN

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

Le préfet du département de la Meurthe-et-Moselle,  
Délégrant

Pour le préfet  
et par délégation,  
la secrétaire générale

Marie-Blanche BERNARD

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

Le préfet du département de la Meuse,  
Délégué

**Pour la Préfète et par délégation,**  
La Secrétaire générale,



Corinne SIMON

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

Le préfet du département de la Moselle,  
Délégrant

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke that curves downwards at the end.

Alain CARTON

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

Le préfet du département de la Nièvre,  
Délégrant

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' followed by 'oël' and 'MATHURIN'.

**Joël MATHURIN**

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

Le Préfet de la Région Grand Est,  
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est,  
Préfet du Bas-Rhin,  
Délégrant



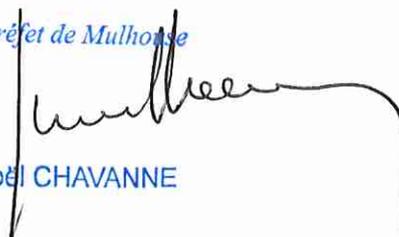
Jean-Luc MARX

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

Le préfet du département du Haut-Rhin,  
Délégué

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général *paraffleau*

*Le sous-préfet de Mulhouse*

  
← Jean-Noël CHAVANNE

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

Le préfet du département de la Haute-Saône,  
Délégué

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ziad', written in a cursive style.

Ziad KHOURY

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

Le préfet du département de la Saône et Loire,  
Délégrant

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Jérôme GUTTON.

Jérôme GUTTON

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

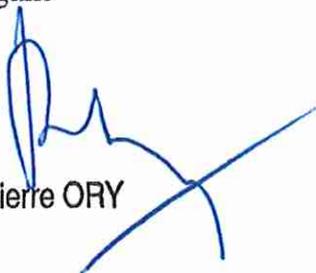
La préfète de Seine-et-Marne,  
Délégrant,

Pour la préfète et par délégation,  
Le Secrétaire général,

Nicolas de MAISTRE

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

Le préfet du département des  
Vosges,  
Délégrant



Pierre ORY

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

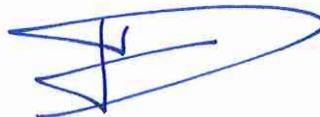
Le préfet du département de l'Yonne,  
Délégrant

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Latron', with a stylized flourish above the name.

Patrice LATRON

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

Pour la préfète du département  
du Territoire de Belfort, déléguée,  
le sous-préfet, secrétaire général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.

Joël DUBREUIL

Convention de délégation de gestion des titres d'annulation relatifs au malus applicable aux voitures particulières  
les plus polluantes

Le préfet du département du  
Val-de-Marne,

Délégant

Laurent PREVOST